

« PÉTAIN »

DE JEAN MARBOEUF
OU...



... Comment on falsifie l'Histoire

par Vincent Reynouard

En 1993, le cinéaste Jean Marboeuf a réalisé un film qui prétend résumer l'histoire de Vichy. Encore aujourd'hui, ce film est régulièrement montré dans les établissements scolaires. Or, il est gravement mensonger.

Dans cette brochure, V. Reynouard dénonce, preuves à l'appui, les principaux mensonges de J. Marboeuf, dont voici quelques exemples :

- mensonge sur les circonstances qui ont décidé Pétain à ne pas se constituer prisonnier auprès des Allemands alors que ceux-ci s'apprêtaient à fusiller des otages après les attentats terroristes de l'automne 1941. J. Marboeuf nous montre un Pétain qui n'ose le faire par peur alors qu'en vérité, il voulait se constituer mais en a été dissuadé par ses proches collaborateurs ;
- mensonge sur l'appétit du pouvoir dont aurait fait preuve le Maréchal. J. Marboeuf montre un Pétain satisfait de la défaite française qui va lui permettre de réaliser ses vieilles ambitions de pouvoir alors qu'en vérité, le vieux Maréchal aspirait à une retraite bien méritée ; il est venu parce que la situation l'exigeait et qu'il avait passé sa vie à servir ;
- mensonge concernant le « Serment » de fidélité à Pétain ; J. Marboeuf prétend que le Maréchal était intraitable sur cette question et qu'un fonctionnaire qui avait refusé de prêter serment en avait payé les lourdes conséquences. Or, on sait que ce citoyen a pu continuer à exercer ses fonctions et qu'il n'a jamais été inquiété ;
- mensonge concernant la phrase prononcée par Laval le 22 juin 1942 (« je souhaite la victoire de l'Allemagne ») ; J. Marboeuf prétend que c'est le Maréchal qui l'aurait soufflée à Laval, ce qui est complètement faux : le Maréchal ne voulait pas que Laval la prononce...

Consultez notre catalogue sur www.phdnm.org

Contact : contact@phdnm.org

Adresse postale :

Siegfried Verbeke
Italiëlei, 203 B
B-2000 ANTWERPEN
Belgique

Prix : 2,50 €

Avertissement de l'auteur

J'invite le lecteur à lire le texte qui va suivre sans prêter attention aux nombreuses notes. Ces dernières n'ajoutent rien à mon argumentation. Elles servent uniquement à prouver mes affirmations. En outre, elles offrent au lecteur intéressé des références qui lui permettront d'approfondir certaines questions.

Pétain et Vichy sont deux sujets qui, depuis près d'un an, reviennent régulièrement sur les devant de la scène française. Dans le domaine de l'écrit, on ne compte plus le nombre de livres, de dossiers et d'articles qui leur sont consacrés.

Il en est de même pour le cinéma : durant le second trimestre de l'année 1993, deux films traitant du sujet sortirent sur les écrans. Le premier, intitulé « L'Œil de Vichy », avait été réalisé par Claude Chabrol à partir d'images d'archives. Le second, intitulé « Pétain », l'avait été par Jean Marbœuf. C'est ce dernier que nous allons présentement étudier.

Un film confus

En réalisant son film de cent trente minutes, Jean Marbœuf a voulu embrasser une période de notre histoire qui va de la mi-1940 (défaite de l'armée française) à la mi-1944 (enlèvement de Pétain par les Allemands). Or, cette période fut si riche qu'il en résulte un film confus, où des événements se succèdent mettant en scène un grand nombre de personnalités (Laval, Beaudouin, Alibert, Ménétrel, Raynaud, Blum, Lebrun ...) dont la plupart sont inconnues du grand public.

Une personne de vingt ans (possédant le diplôme du baccalauréat) que j'avais emmenée avec moi m'a avoué qu'elle s'était sentie perdue dès le premier quart d'heure, tant le défilé d'acteurs l'avait déroutée.

Vichy principalement montré sous l'angle de l'antisémitisme

A la question : « Qu'as-tu finalement retenu de ce film ? », elle m'a répondu « Que Pétain avait pratiqué une politique antisémite ».

Cette réponse ne saurait surprendre : dans son film, Jean Marbœuf a délibérément monté en épingle la persécution des juifs sous Vichy. On y voit un Pétain vitupérant contre « l'action dissolvante » (en substance) des juifs et désirant avant tout épurer la société française de cet élément étranger. Lors d'une longue séquence montrant l'un des premiers conseils des

Les falsifications de Marbœuf

ministres tenus à Vichy, le Chef de l'État français fait taire Laval qui désire traiter de réformes sociales : l'ordre du jour, dit-il, est uniquement consacré à la question juive.

Ainsi, pour le spectateur non averti, le Maréchal, qui héritait d'une France battue, meurtrie, en ruine, avec des millions de réfugiés sur les routes, paralysée économiquement, menacée de famine pour l'hiver, ce Maréchal aurait eu, comme première préoccupation, la lutte contre les juifs.

Or, la réalité est bien différente.

Certes, le fameux « Statut des juifs » a été publié au *Journal officiel* le 18 octobre 1940⁽¹⁾, soit trois mois seulement après la création de l'État français. Mais, auparavant, des lois et des décrets avaient été votés pour lutter contre le chômage (décret du 15 septembre 1940)⁽²⁾, réglementer le travail féminin (loi du 14 octobre 1940)⁽³⁾, réorganiser le monde du travail (loi du 18 août 1940)⁽⁴⁾ sur la dissolution des organisations professionnelles patronales et ouvrières ; loi du 21 septembre 1940⁽⁵⁾ sur la modification du statut des sociétés anonymes) et de l'enseignement (loi du 4 août 1940)⁽⁶⁾, unifier les anciens combattants (loi du 31 août 1940)⁽⁶⁾.

En outre, il est à noter que ni dans ses appels radiodiffusés des 17, 20, 23 et 25 juin 1940, ni dans ses deux allocutions radiodiffusées des 11 juillet et 13 août 1940, le Maréchal n'a évoqué le problème des juifs. Le 10 octobre 1940, dans une nouvelle allocution, il fera une petite allusion à « La révision des naturalisations » (qui pouvait toucher certains juifs considérés comme ayant obtenu de façon abusive la nationalité française) ainsi qu'à « la loi sur l'accès à certaines professions »⁽⁷⁾ (les juifs ne pouvaient plus, sauf dérogation exceptionnelle, accéder aux principales fonctions publiques), mais ces expressions s'intégraient dans un chapitre beaucoup plus large consacré à l'« effort d'assainissement et de reconstruction » de la nation française⁽⁷⁾.

La question juive n'était donc guère le centre des préoccupations de Pétain.

Mais il y a plus grave : dans son film, Jean Marbœuf s'est rendu coupable de graves falsifications de l'histoire.

Je n'aborderai pas les questions relatives au 10 juillet 1940 (pleins pouvoirs donnés par les parlementaires au Maréchal), au débarquement allié en Afrique du Nord ou à ce que l'on a baptisé « la relève » (envoi de travailleurs en Allemagne contre le retour de prisonniers français). Il s'agit-là de problèmes complexes sur lesquels je rédigerai, plus tard, des articles. Pour l'instant, je ne dénoncerai que six falsifications flagrantes relevées dans le film étudié.

1°) Dénaturation d'une phrase prononcée par Pétain le 12 octobre 1940

Une séquence de « Pétain » est consacrée à la présentation du régime de Vichy. Alors que la caméra défile devant les chambres de l'Hôtel du Parc qui abritait les différents ministères, une « voix-off » débite certains extraits de discours officiels.

L'un de ces extraits est le suivant :

[Le nouveau régime] ne reposera plus sur l'idée fausse de l'égalité naturelle des hommes.

Cette citation laisse accroire que Vichy souhaitait être un régime fondé sur l'inégalité. Or, lorsqu'on recherche les références de cette phrase, on découvre qu'elle est extraite d'un discours prononcé par Pétain le 12 octobre 1940 et que Marbœuf l'a honteusement tronquée pour lui donner un sens contraire à celui qu'elle avait au départ. La voici replacée dans son contexte :

Le régime nouveau sera une hiérarchie sociale. Il ne reposera plus sur l'idée fausse de l'égalité naturelle des hommes, mais sur l'idée nécessaire de l'égalité des « chances » données à tous les Français de prouver leur aptitude à « servir » [souligné par moi]⁽⁸⁾.

Pétain ne recherchait donc nullement à diriger un régime inégalitaire.

2°) Mensonge sur les circonstances qui ont décidé Pétain à ne pas se constituer prisonnier auprès des Allemands

Le 22 octobre 1941, en représailles à des attentats meurtriers commis contre l'occupant, les Allemands fusillaient 27 otages à Châteaubriant. Parmi eux se trouvait un jeune homme de 17 ans et demi : Guy Môquet⁽⁹⁾.

Le 24, atterré par ces exécutions, Pétain décidait de se rendre le soir même à la ligne de démarcation pour se constituer prisonnier. Son vœu était de déclarer aux Allemands qu'il était le premier otage de France, responsable de tout ce qui se passait sur le territoire et que, s'il y avait des gens à fusiller, il fallait commencer par lui.

Ce tragique épisode de notre histoire est retracé dans le film de Marbœuf. On y voit Pétain rédigeant, sous l'œil admiratif de quelques collaborateurs, une lettre pour informer Hitler de sa décision *irrévocable* (il souligne ce mot).

Cependant, quelques minutes plus tard, le Maréchal se ravise. Pour se justifier, il déclare qu'Hitler serait heureux de se débarrasser de lui à si bon compte. Une fois le Chef de l'État retourné dans sa chambre, ses quelques collaborateurs laissent éclater leur colère et l'accusent de lâcheté.

Cette scène est totalement mensongère. La vérité sur la volte-face de Pétain a été révélée en 1945 par Charles Trochu. Ce dernier raconta que, le 24 octobre 1940, il avait été averti par le député de Paris, Charles Vallin, du projet de Pétain. Ensemble, ils avaient offert de l'accompagner en se constituant otages volontaires pour Paris. Le Maréchal, après avoir accepté cette offre, leur avait dit : « Allez faire vos valises. A tout à l'heure ». Et Trochu de poursuivre :

[...] nous sommes partis faire nos valises. Nous avons attendu toute la journée à l'Hôtel du Parc. Le soir, vers 6 heures, du Moulin de la Barthète nous a fait venir et nous a dit : « Les ministres ont fait le siège du Maréchal pendant toute l'après-midi : on ne part plus. Ils l'ont entouré, ils ont vociféré. Ils ont dit que s'il faisait cela, il manquerait à la mission qu'il s'était donnée lui-même de protéger le peuple de France, que tout sombrerait, que c'était le gauleiter pour le lendemain... » Enfin la grande musique que nous avons entendue si souvent par la suite. Et puis, c'était le chantage aux prisonniers : « Quand seront libérés nos

prisonniers ? Car, à cette époque, il s'imaginait toujours qu'ils seraient libérés, et c'est grâce à cela qu'ils ont obtenu trente-six choses. Bref, un tas d'arguments que du Moulin nous a répétés [...].

Enfin, il y avait quelque chose de certain dans cette affaire : c'est que le Maréchal était absolument disposé, le soir, à aller se présenter à la ligne de démarcation, puisqu'il nous avait dit : « Allez faire vos valises. Vous monterez dans le train avec nous ». Le même chantage avait abouti à le faire renoncer à un geste magnifique.

Ce n'est donc pas par lâcheté que Pétain est revenu sur sa décision. C'est, tout simplement, parce qu'il a été (à tort ou à raison) convaincu par ses collaborateurs.

3°) Mensonge sur l'appetit du pouvoir dont aurait fait preuve le Maréchal

Une séquence du film prétend retracer un entretien entre le Maréchal et sa femme qui vient de s'installer à l'Hôtel du Parc. Au cours de ce dernier, la Maréchale accuse son mari d'avoir voulu le pouvoir toute sa vie.

Or, Pétain n'a nullement réclamé le pouvoir ; au contraire, il n'a jamais fait que répondre à des appels pressants qui lui étaient adressés en périodes de crise. Une simple étude de son action politique entre 1918 et 1940 suffira d'ailleurs à prouver mon affirmation.

De 1918 à 1934, la mission politique de Pétain se borna à quelques missions effectuées à titre d'ambassadeur extraordinaire. En 1931, par exemple, c'est lui qui représenta la France en Italie (hommage au Soldat inconnu à Rome) puis aux U.S.A. (150^e anniversaire de la victoire de Yorktown)⁽¹¹⁾.

L'année 1931 marqua d'ailleurs son départ officiel à la retraite et son remplacement par Weygand au poste de généralissime et de vice-président du conseil supérieur de la guerre. Pour la nation, donc, Pétain devenait un simple retraité, auréolé toutefois de ses victoires et comblé d'honneurs⁽¹²⁾.

Cependant, suite aux émeutes du 6 février 1934, Gaston Doumergue le pria d'accepter le poste de ministre de la Guerre dans un cabinet de réconciliation. Toujours « prêt à servir », Pétain accepta. Mais huit mois plus tard, il quittait ses fonctions et s'écartait à nouveau du monde politique.

L'année 1935 vit un accroissement de la tension internationale. Le 13 janvier, la Sarre votait son rattachement à l'Allemagne. En mars, Hitler décidait le rétablissement du service militaire. En France, une crise politique perdurait ; Laval, soutenu par les communistes, remplaçait Flandin. Le 30 novembre, Pierre Cot, alors député radical-socialiste, écrivait :

M. Albert Lebrun [le président de la République] connaît, sans aucun doute, son droit constitutionnel. Il peut nommer non seulement le président du Conseil, mais chaque ministre [...].

Rien ne l'empêcherait donc de confier à un homme pris en dehors des luttes politiques le soin d'assurer l'ordre pendant la durée de la crise.

Tout le monde applaudirait d'autant plus que M. Lebrun, s'il sentait la nervosité de l'opinion publique, pourrait faire savoir — il est tant de moyens — sa volonté de rendre le plus tôt possible le pays juge de ses destins.

C'est à la France de dire si elle veut conserver son régime démocratique ou adopter le régime fasciste. Mais un tel homme existe-t-il ?

Son choix est délicat. Il faut que son courage, sa probité intellectuelle, sa droiture soient indiscutables. Il faut que nul ne puisse le soupçonner de vouloir faire une opération personnelle. Il faut qu'un des traits dominants de son caractère soit le loyalisme.

L'homme existe, c'est le maréchal Pétain⁽¹³⁾.

Ce texte démontre qu'au moment des crises politiques nombreux sont ceux qui pensaient à Pétain.

A cette époque, les portes du monde politique lui étaient donc grand ouvertes. Pourtant, le Maréchal n'en profitera pas ; il refusera même de se présenter à la présidence de la République comme certains le lui suggéraient⁽¹⁴⁾. Il faudra attendre 1939 pour qu'on le rappelle à nouveau.

En ce début d'année, la paix est revenue en Espagne, où Franco a définitivement battu les armées républicaines. Cependant, le nouveau chef espagnol reproche à la France le soutien qu'elle a apporté durant toute la durée du conflit à ses adversaires⁽¹⁵⁾. De cette rancœur résulte une certaine tension franco-espagnole. Ce raidissement diplomatique inquiète Daladier (alors président du Conseil). Ce dernier sait, en effet, qu'un conflit avec l'Allemagne devient chaque jour plus inévitable. Or, il craint que Franco n'en profite pour prendre sa revanche en déclarant la guerre à la France aux côtés du Reich.

Afin de conjurer ce danger, le président du Conseil choisit de nommer Pétain ambassadeur à Madrid. Lui seul pouvait, en effet, rétablir de bonnes relations avec notre voisin froissé⁽¹⁶⁾. Une fois encore, le Maréchal répondit à l'appel et partit pour Madrid. Son action y fut d'ailleurs positive puisque l'Espagne resta neutre durant tout le conflit⁽¹⁷⁾.

En septembre 1939, la guerre ayant éclaté, Daladier décida de rappeler Pétain auprès de lui. Cette fois-ci, cependant, le Maréchal refusa la place qui lui était offerte. Dans une lettre de justification, il écrivit :

Monsieur le président,

Après une longue réflexion, je suis arrivé à la conviction que le cabinet que vous vous proposez de former ne répond pas aux exigences de la situation actuelle. Il est établi sur des bases presque entièrement politiques. Il paraît donc peu qualifié pour assurer une conduite de la guerre.

Mettre mon nom dans une telle combinaison ne réussira pas à la consolider ni à améliorer vos affaires. Ce serait, en outre, me soumettre à des méthodes de travail dont j'ai déjà fait l'expérience en 1934, déplorant leur peu de rendement.

Au surplus, au cas où, après un nouvel essai, je déciderais de me démettre de mes fonctions, mon départ risquerait d'être interprété comme le désir de compromettre le cabinet que vous présidez.

N'est-il pas préférable, dans ces conditions, Monsieur le président, que je reste, dès le début, en dehors de sa constitution ? C'est pour moi un devoir de conscience que de décliner ainsi l'offre que vous m'avez faite et je suis persuadé que vous comprendrez les raisons de mon refus.

Cette décision bien arrêtée me rend plus libre vis-à-vis de vous pour vous dire ma pensée sur la confection du cabinet que vous projetez. La présence de certains hommes politiques sera un obstacle à des relations correctes avec l'Espagne et l'Italie et produira, par conséquent, un effet déplorable sur le moral du pays et de l'armée [...]⁽¹⁸⁾.

En 1945, le procureur général Mornet prétendit détecter, dans ce refus, une preuve que Pétain manœuvrait en vue de prendre le pouvoir (*op. cit.*, 18^e fascicule, p. 322, col. b et c). Pour notre part, nous ne voyons là qu'une lettre émanant d'une personnalité qui, soucieuse de l'intérêt de la nation, préférait rester hors d'une combinaison politique qu'elle estimait sans valeur.

Quoi qu'il en soit, un nouvel appel venait d'être adressé au Maréchal, et ceci dès le début du conflit.

Les mois passèrent et, le 10 mai 1940, Hitler lança ses troupes à l'assaut de la France. La suite appartient à l'histoire militaire. Esseulée, mal préparée physiquement et moralement, l'armée française fut rapidement débordée par l'assaillant. Le 18 mai, comprenant que la bataille se révélait mal engagée, Reynaud, qui, le 15 mars, avait renversé Daladier⁽¹⁹⁾ et pris sa place, nomma le Maréchal à la vice-présidence du Conseil⁽²⁰⁾. Le même jour, dans un message radio diffusé à la nation, le président du Conseil déclara :

Je vous ai dit avant-hier que l'ennemi avait réussi à faire au sud de la Meuse une large poche. Cette poche s'est élargie vers l'Ouest. La situation est grave. Elle n'est nullement désespérée [...].

Voici la première décision que je viens de prendre : le vainqueur de Verdun, celui grâce à qui les assaillants de 1916 n'ont pas passé, celui grâce à qui le moral de l'armée française, en 1917, s'est ressaisi pour la victoire, le maréchal Pétain, est revenu ce matin de Madrid, où il a rendu tant de services à la France. Il est désormais à mes côtés comme ministre d'État, vice-président du Conseil, mettant toute sa sagesse et toute sa force au service du pays. Il y restera jusqu'à la victoire [voy. L.-D. Girard, *op. cit.*, p. 30].

En 1945, d'ailleurs, Reynaud déclarera qu'au Sénat la nomination de Pétain avait été accueillie par des acclamations et des « Enfin !... » (voy. procès Pétain, *op. cit.*, 1^{er} fascicule, p. 14 col. b et c). Une nouvelle fois donc, c'est en des heures tragiques que Pétain, qui ne réclamait rien, fut appelé et ovationné par la nation.

Cependant, les paroles rassurantes de Reynaud ne correspondaient pas à la réalité. Déjà, l'armée française se débandait, écrasée par les Stukas et par les panzers⁽²¹⁾. Le 16 juin 1940, plus rien ne pouvait sauver notre armée défaite et épuisée par une retraite désordonnée (en 1944, un Français qui assistait à la retraite allemande déclarera : « Évidemment, les Allemands se sauvent, mais eux, ils marchent, tandis que nous, en 1940, on courait »⁽²²⁾). Pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons plus tard, Reynaud apporta subitement sa démission au président Lebrun. En outre, fait capital et aujourd'hui caché au grand public⁽²³⁾, il proposa que Pétain soit nommé pour lui succéder⁽²⁴⁾. En 1945, Lebrun déclarera que ni Herriot ni Jeanneney, alors présidents de l'Assemblée nationale et du

Sénat, ne s'étaient opposés à une telle nomination (voy. procès Pétain, *op. cit.*, p. 52, col. c). Ces derniers protesteront, cependant, et déclareront que jamais le nom du Maréchal n'avait, à cette occasion, été prononcé devant eux (voy. procès Pétain, *op. cit.*, pp. 58 col. a et 115 col. a).

Quoi qu'il en soit, l'Histoire (objective) retiendra que, le 16 juin 1940, Reynaud démissionnaire proposa Pétain pour successeur, et que cette proposition fut acceptée au moins par le président de la République.

Le 16 juin, donc, Pétain était porté au pouvoir par des politiques qui savaient notre situation militaire désespérée.

Il n'est donc pas nécessaire de revenir plus encore sur cette calomnie (un Pétain avide de pouvoir), et je doute fortement que la Maréchale ait tenu les propos que lui prête Marbœuf.

4°) Mensonge concernant le « Serment » de fidélité à Pétain

Les autorités de Vichy avaient instauré ce que l'on a appelé le « Serment » de fidélité au Maréchal. Ce dernier devait être prêté par les fonctionnaires de l'État français.

Dans son film, Marbœuf insiste fortement sur cette question du serment. Il le présente comme capital pour Pétain et ses collaborateurs. Ainsi, lors d'une courte séquence, le spectateur voit Pierre Pucheu (alors secrétaire d'État à l'intérieur) déclarer qu'un membre du Conseil d'État, M. Blondeau, qui a refusé de prêter serment, vient d'être révoqué « en attendant des sanctions plus lourdes » (en substance).

L'« affaire Blondeau » s'arrêtant là, le spectateur non averti peut croire que le réfractaire a dû ternir dans un camp de concentration.

Or, la réalité est toute différente.

Lors du procès Pétain, le pasteur Boeger et M. Lavagne (maître des requêtes au Conseil d'État sous Vichy) ont déclaré que le Maréchal n'avait jamais été strict sur la question du « Serment »⁽²⁵⁾.

A propos de M. Blondeau, M. Lavagne a déclaré :

M. Barthélemy [...] et M. Pucheu ont demandé son départ et cela pour une raison très simple : ils voulaient une place vacante au Conseil d'État pour pouvoir y mettre le directeur de la sûreté qu'ils voulaient remplacer. J'ai reçu une scène de Pucheu. Pour ma part, je ne voulais pas de la révocation de M. Blondeau ; il agissait selon mes conceptions et je m'étais dit : voilà au moins un homme qui a du caractère. J'ai eu des discussions à cet égard avec M. Pucheu et avec M. Barthélemy qui m'a menacé de parler directement de cette affaire au Maréchal, alors que je ne voulais pas l'ennuyer avec des détails de cette nature. Finalement j'en ai parlé avec le Maréchal qui m'a dit : « Mais qu'il vienne me voir ».

M. Blondeau est venu et, après sa visite, le Maréchal m'a dit : « Il m'a exposé ses scrupules, nous allons arranger cela ».

Finalement, M. Blondeau a prêté un serment qui n'en était guère un, puisqu'il a prêté serment sous réserve que cela ne le conduise pas à agir contre sa conscience, ni à porter atteinte à la République, à la déclaration des droits de l'homme, etc. Et le Maréchal s'en est parfaitement contenté⁽²⁶⁾.

Marbœuf a donc menti par omission en laissant accroire que M. Blondeau avait — au mieux — été révoqué pour n'avoir pas prêté serment. Ce mensonge est grave, car il contribue à noircir l'image de Vichy et à montrer Pétain comme un homme vaniteux qui voulait que tous lui prêtent serment.

5° Mensonge concernant la phrase prononcée par Laval le 22 juin 1942

Le 22 juin 1942, Laval déclarait dans une allocution radiodiffusée :

L'Allemagne lutte contre le communisme. Des combats gigantesques se déroulent à l'Est, de Petsamo au Caucase. Je souhaite la victoire de l'Allemagne, parce que, sans elle, le communisme s'installera partout en Europe.

Depuis plus de 45 ans, ce « Je souhaite la victoire de l'Allemagne » est périodiquement rappelé lorsqu'il est question des prétendues sympathies nazies de Vichy.

Il n'est donc guère surprenant que Marbœuf y ait consacré une séquence de son film ; le spectateur y voit Laval tendre son projet de discours au Maréchal et lui demander son opinion à propos du passage suivant : « Je crois à la victoire de l'Allemagne... ». Pétain lui répond que, n'étant pas militaire, il

ne connaît rien aux problèmes de la guerre et que, par conséquent, il ne peut écrire « je crois ».

Le Maréchal raye alors cette mention et la remplace par « Je souhaite ». Laval ne s'oppose pas à cette modification et, peu après, il prononce, à la radio, sa fameuse phrase.

En vérité, jamais Pétain n'a suggéré (ou imposé) à Laval de déclarer publiquement « Je souhaite ». Dans son projet de discours, Laval avait écrit « Je crois à la victoire de l'Allemagne et je la souhaite parce que [...] ».

Lors du procès Pétain, il déclara qu'ayant soumis son papier au Maréchal, ce dernier lui avait dit : « Vous n'êtes pas militaire, vous n'avez pas le droit de dire : "Je crois". Vous n'en savez rien ». Puis : « A votre place, je supprimerais "je crois à la victoire de l'Allemagne" ». Laval poursuit en déclarant qu'il avait retiré « je crois » et laissé « je souhaite »⁽²⁷⁾.

Il est d'ailleurs à noter qu'à cette occasion, un malentendu a surgi entre les deux protagonistes. En effet, lors de son procès, Pétain déclara qu'il avait « bondi » lorsque le soir, à la radio, il avait entendu la fameuse phrase de Laval. « Je croyais [déclara-t-il la Haute cour] que c'était supprimé et je suis navré qu'elle soit restée »⁽²⁸⁾.

Quoi qu'il en soit, jamais Pétain n'a changé le « je crois » en « je souhaite ». Dans son film, Marbœuf a donc une fois de plus falsifié l'histoire, certainement afin de présenter un Pétain pro-nazi qui, par le biais de Laval, aurait exprimé le souhait de voir Hitler vaincre.

6° Mensonge concernant la constitution que devait rédiger le Maréchal

Le 10 juillet 1940, l'Assemblée Nationale avait donné « tous les pouvoirs au Gouvernement de la République sous la signature et l'autorité du Maréchal Pétain, Président du Conseil, à l'effet de promulguer, par un ou plusieurs actes, la nouvelle constitution de l'État français »⁽²⁹⁾.

Dans le film de Marbœuf, on voit Pétain, peu avant son enlèvement par les Allemands (donc vers août 1944), rédiger, seul et en hâte, une constitution qu'il présente à son médecin personnel, le Docteur Ménétrel, en lui disant que grâce à ce texte, personne ne pourra l'accuser d'avoir trahi les Français.

Pour le spectateur non averti donc, Pétain, qui aurait senti le vent tourner en 1944, se serait dépêché de préparer sa défense en rédigeant un simulacre de constitution, ceci afin de pouvoir déclarer qu'il avait au moins tenté d'accomplir la mission que l'Assemblée nationale lui avait confiée.

La réalité est cependant toute différente.

Dès 1941, Pétain avait déclaré qu'il ne promulguerait aucune constitution tant que les Allemands n'auraient pas quitté le sol français. En 1945 ainsi, le général Hering a déclaré :

En décembre 1941, je lui ai demandé où en était le travail d'élaboration de la constitution et vers quelle époque il espérait pouvoir la promulguer. Le Maréchal m'a répondu : « La constitution est un travail de longue haleine. Je ne veux pas songer à promulguer une nouvelle constitution tant que les Allemands seront en France. Et d'ailleurs, je ne suis pas chargé de promulguer une nouvelle constitution, mais de la préparer »⁽⁹⁾.

De son côté, l'amiral Fernet déclara qu'en 1941, le Maréchal avait nommé « une commission de 25 membres à l'effet d'étudier le projet de constitution ». Cette dernière « tint deux sessions, de quinze jours chacune, en juillet et en octobre 1941. Elle remit son projet entre les mains du Maréchal au début novembre ». Toujours d'après l'amiral Fernet, le retour de Laval en 1942 entraîna une interruption définitive du travail de cette commission. Cependant, le Maréchal poursuivit les travaux et, durant l'année 1943, en compagnie de Lucien Romnier, « il ne cessa pas [...] de consulter les diverses personnalités compétentes qui pouvaient venir lui rendre visite à Vichy. Et c'est ainsi qu'il aboutit au projet définitif auquel il a donné la dernière main dans le courant du mois de janvier 1944, dont il a revu tous les articles, paraphé chaque page et sur lequel il a, finalement, apposé sa signature le 30 janvier 1944 »⁽¹⁰⁾.

Un des avocats du Maréchal a d'ailleurs publié le texte de cette constitution dans son ouvrage intitulé *Requête en révision pour Philippe Pétain* (voy. annexe n° 2, pp. 214 à 226).

Il ne saurait donc être question d'un Maréchal rédigeant en hâte une constitution pour se justifier auprès des Français. En vérité, Pétain n'a pas trahi les Français, mais les circonstances l'empêchèrent d'accomplir jusqu'au bout sa mission.

Conclusion

Dans son film, Marbœuf s'est rendu coupable d'au moins six falsifications de l'histoire. En outre, il a outrancièrement mis l'accent sur la politique (dite) antisémite de Vichy, alors qu'en réalité, celle-ci n'a été qu'un simple aspect du complexe édifice vichyssois.

De plus, notons qu'à la fin du film, la phrase suivante s'inscrit sur l'écran :

« Le pétainisme n'a jamais été jugé. »

A l'heure où la justice délibère pour savoir si Paul Touvier sera renvoyé devant les juges ; à l'heure où certaines tentatives de réactivation des poursuites contre MM. Papon et Bousquet surgissent çà et là, une telle phrase ne peut être innocente.

« Pétain » se révèle donc n'être qu'un pur produit de propagande, destiné non à servir l'histoire, mais à promouvoir une image négative de Vichy ; ceci afin d'attiser les désirs de vengeance.

Notes :

(1) : Voy. Jean Thouvenin, *Une année d'histoire de France (1940-1941)*, éditions Sequana, Paris, 1941, 342 p., pp. 256 à 261. Le texte complet est reproduit en annexe.

(2) : *Ibid.*, p. 252.

(3) : *Ibid.*, p. 253.

(4) : *Ibid.*, p. 264 à 267.

(5) : *Ibid.*, p. 275 à 277.

(6) : *Ibid.*, pp. 272 à 274.

(7) : *Ibid.*, p. 216.

(8) : *Ibid.*, p. 223.

(9) : Ces représailles allemandes firent suite au meurtre, le 19 octobre 1941, à Nantes, du lieutenant-colonel et Feldkommandant Karl Hotz, puis à celui du « conseiller de Guerre » Reimers, le lendemain, à Bordeaux. Les 22 et 23 octobre, trente-trois otages furent exécutés à Nantes et à Chateaubriant. Le 24, cinquante autres otages tombèrent sous les balles allemandes à Bordeaux (Voy. Philippe Bourdrel, *L'épuration sauvage (1944-1945)*, tome I, Perrin, 1988, 439 p., pp. 21-22).

(10) : Voy. procès Pétain, « Compte rendu *in extenso* des audiences transmis par le Secrétariat général de la Haute Cour de justice » (Paris,

Imprimerie des journaux officiels, 1945) 10^{ème} fascicule, p. 177, col. b. Voy. aussi Jacques Isorni et Jean Lemaire, *Requête en révision pour Philippe Pétain* (Flammariion, 1950, 250 p.), pp. 72-73.

(11) : Voy. André Figuéras, *Philippe Pétain devant l'Histoire et la Patrie*, Éditions de l'Orme rond, 1986, 147 p., p. 57.

(12) : Voy. *Procès du maréchal Pétain*, *op. cit.*, 19^e fascicule, p. 341, col. b.

(13) : Voy. *Vu*, 30 novembre 1935. Cité lors du procès Pétain (*op. cit.*, pp. 349-350) ainsi que par Louis-Dominique Girard (voy. *Montoire, Verdun diplomatique*, Éditions André Bonne, 1948, 571 p., p. 11. Notons que M. Girard a commis quelques erreurs dans la retranscription de l'article).

(14) : Voy. procès Pétain, *op. cit.*, p. 342, col. c.

(15) : Au sujet de l'aide apportée par la France aux républicains, voy. Georges Champeaux, *La Croisade des Démocraties*, Publications du Centre d'Études de l'Agence Inter-France, tome I, 1941, 318 p., pp. 142 à 187, deuxième partie, sections III (« L'action communiste en Espagne et en France ») et VI (« Des canons pour l'Espagne »). Voy. aussi Jean Montigny, *Le Complot contre la Paix*, La Table ronde, 1966, 352 p., pp. 124 à 140, ch. VII (« Paris à l'heure espagnole »).

(16) : Voy. André Figuéras, *op. cit.*, pp. 44 à 48. Voy. aussi procès Pétain, *op. cit.*, p. 342, col. a.

(17) : Au sujet de l'action menée par le maréchal Pétain à Madrid, voy. procès Pétain, la déposition de M. du Chayla (9^e fascicule, pp. 152-153).

(18) : Procès Pétain, *op. cit.*, p. 342 col. b et c.

(19) : Sur la manœuvre dont s'est rendu coupable Paul Reynaud afin de renverser Daladier, voy. L.-D. Girard, *op. cit.*, note 11, p. 521.

(20) : Voy. procès Pétain, *op. cit.*, pp. 13 (col. b), 14 (col. a), 47 (col. b), 343 (col. b). Voy. aussi L.-D. Girard, *op. cit.*, pp. 29 à 31.

(21) : Sur la foudroyante attaque allemande du 10 mai et l'impuissance française à résister, voy. notamment *La Défaite*, de Jean Montigny (Grasset, 1941, 267 p.), ch. IV (« La percée »), pp. 58 à 78.

(22) : Voy. Alexandre Caillet, *Le Massacre de Coutances*, auto-édité, 1985, 376 p., non paginé (p. 317 de notre pagination). Ce livre raconte comment, en 1944, les Alliés détruisirent la ville normande de Coutances, qui n'avait aucune valeur stratégique, faisant 380 morts et 350 blessés. En rédigeant un tel ouvrage, M. Caillet a eu le mérite d'ouvrir un dossier peu connu : les destructions massives opérées par les Alliés en Normandie, peu avant le débarquement.

(23) : Ouvrons, par exemple, l'imposant ouvrage intitulé *L'Aventure du XX^e Siècle* (sous la direction d'Alain Peyrefitte, Hachette, 1987, 1164 p.). Voici ce que nous pouvons lire à la page 502 : « 16 [juin]. Le Conseil des ministres repousse le projet d'union franco-britannique de Paul Reynaud qui démissionne. 17 [juin] : Pétain forme son cabinet ». Puis, page 511 : « Après avoir repoussé cette offre [union franco-britannique], écarté l'hypothèse d'une capitulation militaire assortie d'un départ du président de la République et du gouvernement, repliés à Bordeaux, pour l'Afrique du Nord en vue de la poursuite de la guerre, la majorité des ministres, animée par les deux vice-présidents du Conseil, M. Camille Chautemps et le

maréchal Pétain, contraint [faux !] M. Paul Reynaud à démissionner. Il est aussitôt remplacé par le maréchal Pétain qui constitue, dans la soirée, son gouvernement [...] ». Ouvrons maintenant la *Chronique du XX^e Siècle* (Larousse, 1991, 1400 p.). A la page 561, nous lisons : « 16 juin. Refusant de négocier avec le Reich, comme le demande Camille Chautemps, Reynaud démissionne. Le soir même, Pétain constitue un cabinet [...] ». Ces deux ouvrages, destinés au grand public, révèlent combien les vainqueurs de 1945 falsifient l'histoire afin qu'elle leur soit le plus favorable possible.

(24) : Voy. procès Pétain, *op. cit.*, p. 19, col. a. Voy. aussi L.-D. Girard, *op. cit.*, p. 49, Louis Rougier, *Mission secrète à Londres* (A l'Enseigne du Cheval Ailé, 1946, 352 p.), p. 26 ; Camille Chautemps, *Cahiers Secrets de l'Armistice (1939-1940)* (Plon, 1963, 330 p.), p. 164 ; Albert Kammerer, *La Vérité sur l'Armistice* (Éd. Médicis, 1944, 390 p.), p. 147.

(25) : Voy. procès Pétain, *op. cit.*, p. 124, col. c.

(26) : *Ibid.*, p. 305, col. c.

(27) : *Ibid.*, p. 201, col. b.

(28) : *Ibid.*, p. 202, col. c.

(29) : Voy. Jean Montigny, *Toute la vérité sur un mois dramatique de notre histoire* (éditions Mont-Louis, Clermont-Ferrand, 1940, 157 p.), p. 61.

(30) : Voy. procès Pétain, *op. cit.*, p. 160, col. a.

(31) : *Ibid.*, p. 248, col. b et c.
